

COMMUNE DE MARGAUX-CANTENAC

Note de présentation brève et synthétique Compte administratif 2022

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour rappel, la Commune gère un seul budget.

La population de Margaux-Cantenac est évaluée par l'INSEE, au 1^{er} Janvier 2022, à 2 907 habitants.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

I – Ressources et charges des sections de Fonctionnement et d'Investissement

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	2 876 640.96 €
Dépenses de fonctionnement	- 2 087 872.15 €
Résultats de l'année 2022	788 768.81 €

1.2 Analyse

⇒ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 637 801.27 €.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 1 221 882.16 € pour l'année 2022. Elles étaient de 1 120 261.40 € en 2021

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités et cotisations des élus, les subventions versées aux associations et au Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la Commune, les créances admises en non-valeur et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **147 821.53 €**.

En 2022, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de **17 380.00 €** à :

Nom de l'association	Montant
- Association des Parents d'Elèves	1 000 €
- Les Amis d'Anatole	380 €
- Oiseau Lire	150 €
- CANT'U DANSES	1 300 €
- Marqaux Saveurs	2 500 €
- Marojallia	750 €
- E.S.M. Danse	700 €
- UNC	450 €
- Sapeurs Pompiers	1 000 €
- Dojo Marqaux	1 300 €
- Margo' Loulous	800 €
- Comité des Fêtes	1 000 €
- Bouge Ton Cœur	2 500 €
- Don du sang	150 €
- CMS (Foot)	2 000 €
- Sports Loisirs	300 €
- Syndicat de chasse	400 €
- Les Médailleurs militaires	100 €
- L'Adelphe	300 €
- Escanqaux	300 €
TOTAL	17 380 €

4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **18 576.71 €**. Elles étaient de **19 694.92 €** en 2021.

5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement *un titre annulé sur un exercice antérieur* pour un montant de **1 016.40 €**.

⇒ Les dépenses de fonctionnement comprennent également

- Les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 042)

Elles intègrent :

- La cession des biens pour un montant de **16 341.00 €** qui représente la sortie de l'inventaire des biens vendus pour leurs valeurs d'origine (tondeuse autoportée : 5484 € et parcelle lieu-dit « Angludet » : 2171 €) et la plus-value (parcelle « Angludet » : 8 686 €)
- Les dotations aux amortissements pour **44 433.08 €**.

Pour rappel, les dotations aux amortissements sont des écritures comptables permettant de constater la perte de la valeur d'un bien immobilisé (charge sur la section de fonctionnement) et ainsi prévoir son remplacement à plus ou moins long terme (recette sur la section d'investissement – chapitre 040 - 28)

Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Récapitulatif de la totalité des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation entre 2021 et 2022
011	Charges à caractère général	604 146.84 €	637 801.27 €	5.57%
012	Charges de personnel	1 120 261.40 €	1 221 882.16 €	9.07%
014	Atténuation de produits	10 262.00 €	0.00 €	-100.00%
65	Autres charges de gestion courante	141 235.60 €	147 821.53 €	4.66%
66	Charges financières	19 694.92 €	18 576.71 €	-5.68%
67	Charges exceptionnelles	577.41 €	1 016.40 €	76.03%
	Total des dépenses réelles	1 896 178.17 €	2 027 098.07 €	6.90%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	74 324.44 €	60 774.08 €	-18.23%
	Total des dépenses d'ordre	74 324.44 €	60 774.08 €	-18.23%
	Total général des dépenses	1 970 502.61 €	2 087 872.15 €	5.96%

⇒ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à **81 787.37 €**. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur ou la CPAM pour les agents en arrêts maladie, ainsi que du centre de gestion pour les décharges syndicales. Il était de **87 659.89 €** en 2021.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Ces produits d'un montant de **130 633.97 €** proviennent principalement :

- du paiement de la cantine scolaire : 78 439.20 €
- du remboursement par la Communauté de Communes Médoc Estuaire des frais de personnel communal mis à disposition pour les accueils périscolaires (APS) : 39 820.52 €
- De l'occupation du domaine public (Orange, ENEDIS, restaurant Le Savoie) : 4 849.46 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le montant s'élève à **1 508 004.86 €**

Il est principalement composé des taxes directes locales (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) pour **1 199 065 €** qui étaient de **1 149 770.00 €** en 2021.

Le chapitre 73 regroupe également :

- L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Médoc Estuaire : **109 291.00 €**
- La taxe sur les pylônes électriques : **21 352.00 €**
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : **39 443.45 €**
- La taxe sur la publicité extérieure : **2 282.41 €**
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : **112 428.00 €**

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 7)

Le montant s'élève à **501 747.24 €**

Il comprend la dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, qui est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : **390 873.00 € en 2022 pour 391 562.00 € en 2021**

Le chapitre 74 regroupe également :

- Le fonds de compensation de la TVA sur les travaux d'entretien de bâtiments publics, de voirie et de réseaux : **6 577.56 €**
- Le remboursement des contrats d'apprentissage et de contrats aidés : **16 538.72 €**
- L'attribution de fonds de péréquation de la taxe professionnelle : **7 324.00 €**
- La compensation au titre de l'exonération des taxes foncières : **41 082.00 €**
- Les autres attributions et participations (d'Erasmus pour le jumelage, de la Région pour les accompagnateurs dans le bus, de l'Etat pour des livres dans les écoles, ...) : **39 324.00 €**

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

D'une somme globale de **81 298.06 €**, il s'agit notamment des loyers perçus pour la location des salles communales, des logements et des locaux commerciaux et professionnels. Ce montant encaissé en 2022 est de **77 804.79 €**. (Il n'était que de 53 123.40 € en 2021, à cause du Covid).

6) Les produits financiers (chapitre 76)

Il s'agit des intérêts de parts sociales et du remboursement de ces parts sociales pour **776.90 €**.

7) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **11 221.00 €**.

Il correspond presque uniquement au prix de vente de biens communaux (tondeuse autoportée pour 360 € et parcelle au lieu-dit « Angludet » pour 10 857 €).

⇒ Les recettes de fonctionnement comprennent également

- Les opérations d'ordre de transfert entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (chapitre 042)

D'un montant de **22 908.32 €**, il s'agit :

- des travaux en régie (17 784.32 €)

Les travaux en régie correspondant à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production. Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.

- Des moins-values sur les cessions (5 124.00 € : tondeuse autoportée)

- L'excédent antérieur de fonctionnement (chapitre 002)

Il s'agit du report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021, soit **538 263.24 €**

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation entre 2021 et 2022
013	Atténuation de charges	87 659.89 €	81 787.37 €	-6.70%
70	Produits des services	127 135.07 €	130 633.97 €	2.75%
73	Impôts et taxes	1 402 726.21 €	1 508 004.86 €	7.51%
74	Dotations et participations	498 016.40 €	501 747.24 €	0.75%
75	Autres produits (dont loyers)	57 157.58 €	81 298.06 €	42.23%
76	Produits financiers	79.67 €	776.90 €	875.15%
77	Produits exceptionnels	9 920.03 €	11 221.00 €	13.11%
	Total des recettes réelles	2 182 694.85 €	2 315 469.40 €	6.08%
042	Opérat°ordre transfert entre sections	63 094.12 €	22 908.32 €	-63.69%
	Total des recettes d'ordre	63 094.12 €	22 908.32 €	-63.69%
	Total des recettes	2 245 788.97 €	2 338 377.72 €	4.12%
R002	Excédent de fonctionnement reporté	393 825.50 €	538 263.24 €	36.68%
	Total général des recettes	2 639 614.47 €	2 876 640.96 €	8.98%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2022

Recettes d'investissement	541 189.64 €
Dépenses d'investissement	- 584 460.71 €
Résultats de l'année 2022	- 43 271.07 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2023 : déficit de 43 271.07 €

c) Solde des restes à réaliser : - 13 070.57 €

Ils seront reportés au Budget Primitif 2023. Il s'agit :

- **Des dépenses engagées mais non payées au 31.12.2022 : 23 701.75 €**
 - o Solde de la modification du PLU (978.29 €)
 - o Logiciel de gestion de la facturation cantine (2 360.00€)
 - o Travaux bâtiment (restaurant scolaire Margaux) : Solde mission SPS (660.00 €)
 - o Travaux de voirie : Maitrise d'œuvre (Chemin de la Palue : 1 423.36 € et Cours de la Marne : 5 831.88 €)
 - o Travaux réseau électrique : Extension Route de Lagunegrand (3 441.68 €) et analyse des offres enfouissement éclairage public Cours de la Marne (480.00 €)
 - o Matériel : Plaques de rues (1 694.94 €) et sonorisation salle des fêtes (6 832.60€)
- **Des recettes certaines mais non encore encaissées au 31.12.2022 : 10 631.18 €**
 - o Du département de la Gironde : pour l'éclairage du terrain d'entraînement de foot de Margaux (2 177.00€)
 - o De l'Etat : pour le solde des travaux au groupe scolaire de Margaux (APS et 3 classes : 8 454.18 €)

2.2 Analyse

⇒ Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Les dépenses réelles d'investissement (561 552.39 €) comprennent :

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le montant est de 118 065.48 € qui correspondent majoritairement au remboursement du capital de la dette qui était de 116 924.74 € en 2022.

Le reste représente le remboursement de la caution à un locataire (400 €) et du solde d'un prêt à la CAF pour le city stade (740.74 €)

2) Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

D'un montant de 7 094.40 €, il s'agit principalement du logiciel pour la gestion des cimetières (6 254.40 €)

3) Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

D'un montant de 6 142.51 €, il s'agit de la participation à l'emprunt du SDIS 33 pour la caserne sur Margaux-Cantenac

4) Immobilisations corporelles (chapitres 21)

D'un montant de **430 250.00 €**, les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Pour les travaux dans les bâtiments
 - o Groupe scolaire de Cantenac (Ecole Les P'tits Pépins, Chemin des Ecoliers) : changement des fenêtres (46 401.73 €)
 - o Groupe scolaire de Margaux (Cours Pey Berland) : rideaux d'occultation (19 227.2 €), toiture APS (16 780.80 €)
 - o Salle des fêtes (Cours Pey Berland) : amélioration de l'acoustique (21 554.40 €), mise en conformité du chauffage/clim (14 911.20 €)
 - o Espace Ginestet (Avenue Jeanne d'Arc) : installation chauffage/clim (4 298.54 €)
 - o Mairie, groupe scolaire de Margaux, espace Ginestet, ateliers municipaux : restructuration de l'installation de l'arme (détection intrusion) (7 453.32. €)
 - o Local poterie (Cours Pey Berland) : mise aux normes de l'installation électrique (1 561.96 €)
 - o Immeubles locatifs : réparation fissures extérieures (1 et 1 Bis Rue Camille Godard) (17 875.00 €) et remplacement radiateurs (1 et 1 Bis Rue Camille Godard + 30 Avenue de la 5^{ème} République) (3 834.86 €)
- Pour les travaux de voirie
 - o Traversée d'Issan : Solde des honoraires de la maîtrise d'œuvre (22 703.39 €)
 - o Rue de l'ancienne Poste : trottoirs (18 924.00 €)
 - o Rue Montesquieu : bande de roulement (34 452.00 €)
 - o Sécurisation : Cours Pey Berland (abords de l'école de Margaux : 1 560.00 €), Rue Jacques Brel (sens unique : 2 191.21 €), rue du Maréchal Foch (238.44 €) et Chemin de Calbat (limitation à 50 Km/h : 796.00 €)
- Pour les travaux de réseaux
 - o Rue Pasteur, Rue de l'Ancienne Poste et Rue du Général de Gaulle : enfouissement du réseau éclairage public (60 775.21 €)
 - o Rue Jacques Brel : extension du réseau électrique pour le « Clos de Mathilde » (18 103.99 €)
 - o Ensemble de la Commune : extinction nocturne de l'éclairage public (21 060.00 €)
 - o Cours Pey Berland : installation éclairage pour terrain d'entraînement de foot (33 845.52 €)
 - o Cours de la Marne : étude enfouissement du réseau éclairage public (2 400.00 €)
- Pour l'acquisition de matériel/mobilier
 - o Services techniques : tondeuse (13 096.90 €)
 - o Groupe scolaire de Cantenac (Chemin des Ecoliers) et Margaux (Cours Pey Berland) : capteurs de CO2 (1 655.54 €)
 - o Groupe scolaire de Cantenac (Chemin des Ecoliers) : Aire de jeux (nouveau sol souple sous grand jeu et remplacement d'un jeu sur ressort : 7 689.60 €), lave-linge et sèche-linge (970.00 €)
 - o Groupe scolaire de Margaux (Cours Pey Berland) : armoire froide pour restaurant scolaire (1 404.00 €), abri vélos et supports vélos (2 221.20 €)
 - o Mairie : mobilier pour la salle du Conseil Municipal (9 196.10 €)
 - o Avenue de la 5^{ème} République : Panneau d'affichage lumineux (15 360.00 €)
 - o Entrées de commune : panneaux de jumelage avec Haro (Espagne) (436.34 €)
- Pour les travaux d'aménagement d'espace public : à Port-Aubin (1 969.32 €)

⇒ Les dépenses d'investissement comprennent également

- Les opérations d'ordre de transfert entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (chapitre 040)

Elles représentent des écritures comptables pour un montant de **22 908.32 €**, correspondant :

- aux travaux en régie (17 784.32 €)

Les travaux en régie correspondant à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production.

- à la moins-value sur les cessions (5 124.00 € : tondeuse autoportée)

⇒ Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement).

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à **541 189.64 € (495 407.91 € + 45 781.73 €)**. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles** d'un montant de **434 633.83 €**. Il s'agit majoritairement :
 - des subventions d'investissement reçues pour **79 730.27 €** (chapitre 13) qui émanent principalement :
 - o de l'Etat : pour 32 821.36 € (capteurs CO2 pour les 2 groupes scolaires, fenêtres école de Cantenac, toiture APS et classes école de Margaux)
 - o du Département de la Gironde pour 23 537.00 € (fenêtres de l'école de Cantenac, travaux de voirie Rue Montesquieu)
 - o du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc pour 23 371.91 € (éclairage public Rue Pasteur, Route de l'Ancienne Poste et Rue du Général de Gaulle ; extinction nocturne de l'éclairage sur l'ensemble de la Commune)
 - Du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) pour **75 292.77 €**
 - De la taxe d'aménagement pour **147 457.02 €**
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de **130 848.62 €**.
 - Du dépôt de garantie pour un logement pour **450.00 €**

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **60 774.08 €**
Elles sont le pendant des opérations de dépenses d'ordre de la section de fonctionnement (chapitre 042) et intègrent :
 - La cession des biens pour un montant de **16 341.00 €** qui représente la sortie de l'inventaire des biens vendus pour leurs valeurs d'origine (tondeuse autoportée : 5484 € et parcelle lieu-dit « Angludet » : 2171 €) et la plus-value (parcelle « Angludet » : 8 686 €)
 - Les dotations aux amortissements pour **44 433.08 €**.
- **L'excédent antérieur d'exécution reporté (2021)** pour un montant de **45 781.73 €**

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Fonctionnement		Investissement		Résultat général clôture exercice
Recettes exercice	2 338 377.72 €	Recettes exercice	495 407.91 €	
Dépenses exercice	2 087 872.15 €	Dépenses exercice	584 460.71 €	
Résultat de l'exercice	250 505.57 €	Résultat de l'exercice	-89 052.80 €	
Résultat de clôture 2021	538 263.24 €	Résultat de clôture 2021	45 781.73 €	
Résultat de clôture 2022	788 768.81 €	Résultat de clôture 2022	-43 271.07 €	745 497.74 €
		Restes à Réaliser		
		Dépenses	23 701.75 €	
		Recettes	10 631.18 €	
		Résultat	-13 070.57 €	
		Déficit global	-56 341.64 €	
Affectation du résultat				
Excédent de fonctionnement RF 002	732 427.17 €	Déficit d'investissement DI 001	-43 271.07 €	
		Affectation de fonctionnement RI 1068	56 341.64 €	

II – Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

L'épargne brute ou la capacité d'autofinancement représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2022, l'autofinancement est de **288 371.33 €**

Cette capacité d'autofinancement doit au moins permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire, la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Intitulés	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	2 182 694.85 €	2 315 469.40 €
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 896 178.17 €	2 027 098.07 €
CAF Brute (RRF-DRF)	286 516.68 €	288 371.33 €
Capital des emprunts (CE)	88 249.19 €	116 924.74 €
CAF Nette (CAF Brute - CE)	198 267.49 €	171 446.59 €

III – Dette

La Commune n'a pas souscrit de nouvel emprunt au cours de l'année 2022.

1- Niveau d'endettement de la collectivité

Pour mémoire, la commune a 8 emprunts en cours contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (1), le Crédit Agricole (2), le Crédit Mutuel (4), la Banque Postale (1).

Intégralement placée en catégorie 1A, soit le risque le plus faible, cette dette est constituée de 100% de taux fixes, avec un indice en euro.

Le taux moyen est de 6.19 %.

La dette en capital au 1^{er} Janvier 2022 atteint **1 027 940.21 €** et représente 353.61 €/habitant.

Le montant de l'annuité payé sur 2022 s'élève à 135 501.45 €, soit :

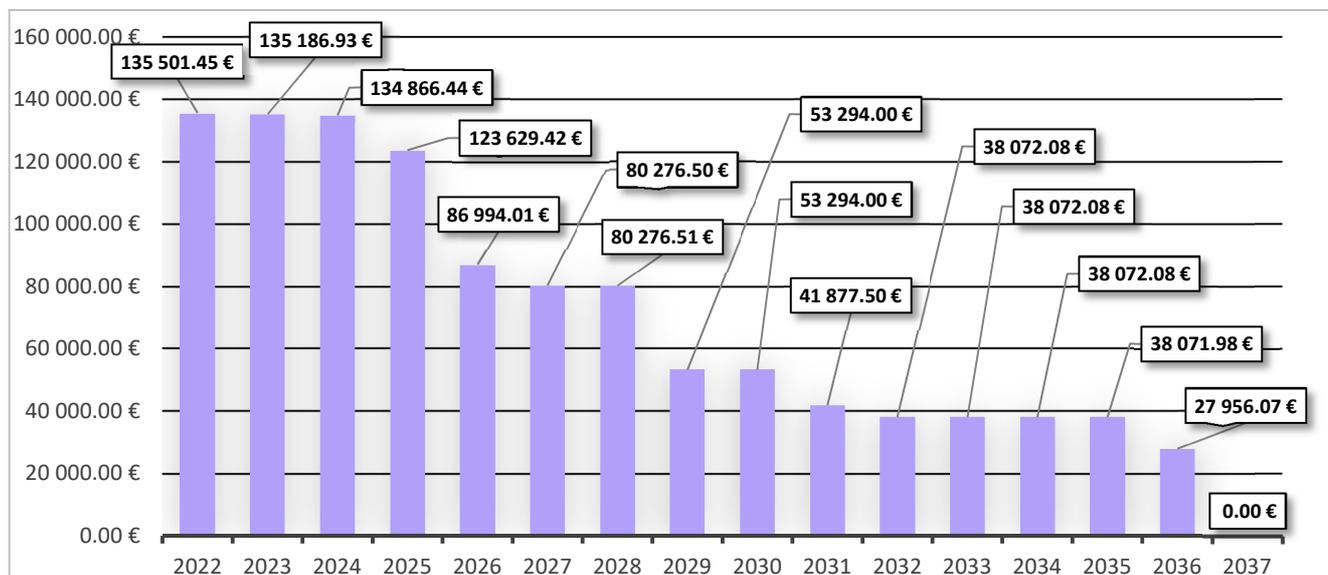
. **116 924.74 €** de capital remboursé sur l'année

et . **18 576.71 €** d'intérêts remboursés sur l'année

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de **911 015.47 €**

Intitulés	CA 2021	CA 2022
Capital restant dû (encours de la dette) au 31.12 (a)	1 027 940.21 €	911 015.47 €
Population (b)	2 952	2 907
endettement/population (a/b)	348.22 €	313.39 €
Annuité de la dette (c)	107 923.71 €	135 501.45 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (d)	2 182 694.85 €	2 315 469.40 €
charge de la dette (c/d)	4.94%	5.85%

2- Extinction naturelle de la dette



3- Capacité de désendettement

Le ratio exprime le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si la collectivité y affecte la totalité de son épargne brute

Intitulés	CA 2021	CA 2022
Capital restant dû au 31.12	1 027 940.21 €	911 015.47 €
Epargne brute	286 516.88 €	288 371.33 €
Capacité de désendettement	3.59 ans	3.16 ans

IV – Niveau des taux d'imposition – Fiscalité

1- Evolution des bases fiscales

Bases fiscales - Taxes Foncières	2020	2021	2022
Propriétés Bâties	2 898 834.00 €	2 861 810.00 €	2 980 668.00 €
Variation en pourcentage		-1.28% /2020	4.15% /2021
Variation en valeur		- 37 024.00 € /2020	+ 118 858.00 € /2021
Propriétés non bâties	654 482.00 €	647 397.00 €	664 510.00 €
Variation en pourcentage		-1.08% /2020	2.64% /2021
Variation en valeur		- 7 085.00 € /2020	+ 17 113.00 € /2021
Total	3 553 316.00 €	3 509 207.00 €	3 645 178.00 €
Variation en pourcentage		-1.24% /2020	3.87% /2021
Variation en valeur		- 44 109.00 € /2020	+ 135 971.00 € /2021

2- Evolution des taux

La Municipalité a décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables. Ils n'ont pas changés depuis 2021.

Les taux d'imposition communaux votés en 2022 sont :

- Taxe sur le foncier bâti : **33.26 %**
 - Taxe sur le foncier non bâti : **35.48 %**
- (Pour rappel, le taux pour la taxe d'habitation sur les logements vacants est de 13.84 %)

3- Evolution du produit des taxes

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 3,4 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
73 111 – Taxes foncières	1 116 987.00 €	1 149 770.00 €	1 199 065.00 €
Variation en pourcentage		2.93% /2020	4.29% /2021
Variation en valeur		+ 32 783.00 € /2020	+ 49 295.00 € /2021

V – Principaux ratios

Pour se rendre compte de la mesure d'un budget communal et l'illustrer, la pratique est d'établir différents ratios.

Pour Margaux-Cantenac, en tenant compte des résultats du compte administratif 2022, ils sont les suivants :

- par rapport à la population
 - o Dépenses réelles de fonctionnement : **697.32 € / habitant** (2 207 098.07 € / 2907)
 - o Recettes réelles de fonctionnement : **796.52 € / habitant** (2 315 469.40 € / 2907)
 - o Produits des impositions directes : **412.48 € / habitant** (1 199 065.00 € / 2907)
 - o Annuité d'emprunt en € / habitant : **46.61 € / habitant** (135 501.45 € / 2907)
- autres
 - o Capacité de désendettement : **3.16 ans**
 - o Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **60.81%**

VI – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1- Effectifs

La Collectivité compte **34 agents** au 31.12.2022 (contre 31 au 31.12.2021) répartis comme suit :

	Service administratif			service scolaire et périscolaire			service technique			Total		
	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total
titulaire	4	1	5	2	10	12	9	1	10	15	12	27
stagiaire		1	1							0	1	1
contractuel					3	3	3		3	3	3	6
total	4	2	6	2	13	15	12	1	13	18	16	34

2- Evolution des charges de personnel

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
charges de personnel (dépenses : chapitre 012)	1 033 386.45 €	1 120 261.40 €	1 221 882.16 €
atténuation de charges (recettes : chapitre 013)	36 412.85 €	87 659.89 €	81 787.37 €
total	996 973.60 €	1 032 601.51 €	1 140 094.79 €
Variation en pourcentage		3.57% /2020	10.41% /2021
Variation en valeur		+ 35 627.91 € /2020	+ 107 493.28 € /2021

3- Ratios (déduction faite de l'atténuation de charges)

- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **56.24 %** (1 140 094.79 € / 2 027 098.07 €)
- Dépenses de personnel / population : **392.19 € / habitant** (1 140 094.79 € / 2907)